

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 20 SEPTEMBRE 2021**

Présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Marie-Eve BERNI, Julien BRUNET, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON Maria DA FONSECA, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Marc SECO, Alexandre SORNAY, Jean-Maurice VENTURINI

Absents : Arnaud BOURGEOIS: (procuration à Fabrice CHAFFARDON), Jacques RATEL (procuration Jean-Maurice VENTURINI), Jean FOULON.

La séance débute à 19H40.

1. Actualités

M. Fabien Tissot est présenté au Conseil. Il remplace Michel Carret, un des agents techniques qui part en retraite début octobre.

2. Approbation du PV du Conseil du 30 juin 2021

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Mise à jour du régime indemnitaire des agents

Le Rifseep, (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est mis à jour pour intégrer le cadre d'emploi du nouvel agent technique qui est technicien territorial.

4. Présentation de l'APD Extension de l'école

La présentation de l'Avant-Projet Définitif de l'extension de l'école est reportée à une date ultérieure dans l'attente d'explications demandées aux architectes sur la modification du projet.

5. Décision modificative n°2

Des crédits d'un montant de 29250 € sont prélevés sur l'opération Extension de l'école car les travaux ont pris du retard et ne commenceront que l'année prochaine. Ces crédits sont alloués au remplacement d'une lame à neige pour 15000 €, une partie des honoraires pour l'étude opérationnelle du Chef-lieu (pour 9000 €) et le solde des enrobés de la route de la Donquière (pour 5000 €).

6. Modulation de l'exonération de la taxe foncière sur le bâti

Le Conseil municipal confirme à l'unanimité une décision de 1992 et refuse l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les nouvelles constructions. La part départementale reste exonérée.

7. Modification du tarif Extérieurs pour l'extrascolaire année 2021/2022

Suite à des remarques de la CAF, le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs extérieurs au quotient familial. Il est précisé que tout enfant scolarisé à Montagnole bénéficie du tarif Montagnolais.

Les tarifs sont les suivants :

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI ET DES VACANCES SCOLAIRES TARIFS POUR LES EXTERIEURS

Q.F	0-534	535-700	701-900	901-1400	1401-1800	1801 et +
Extérieurs Demi-j	6.44 €	6.78 €	7.14 €	7.50 €	7.87 €	8.27 €
Extérieurs Jour	12.88 €	13.56 €	14.28 €	15.00 €	15.74 €	16.54 €

ACCUEIL DE LOISIRS : CAMPS ET NUITEE – TARIFS EXTERIEURS

QF Jacob	0	535	701	801	901	1401	1801
	534	700	800	900	1400	1800	et +
Ext:Camps 6/7 ans	59 €	64 €	70 €	76 €	82 €	89 €	96 €
Ext:Camps 8/9 ans	82 €	89 €	97 €	105 €	113 €	122 €	132 €
Ext : Nuitée	3.43 €	3.73 €	4.06 €	4.41 €	4.76 €	5.14 €	5.56 €

Le conseil vote également le tarif du repas facturé aux agents à 4.60 € et le règlement de l'ALSH modifié pour intégrer les remarques de la CAF.

8. Achat d'une bande de terrain route du Village de Maistre

Le Conseil municipal décide d'acquérir pour l'euro symbolique une bande de terrain d'une superficie de 48 m² route du Village de Maistre appartenant au promoteur Fonciprom qui a aménagé le lotissement du Corbelet au Village de Maistre. Cette acquisition permettra à terme d'élargir la route communale.

9. Questions diverses

➤ La cérémonie des 00/01 a été fixée au 1^{er} octobre 2021 à 18H30. Un lâcher de ballons aura lieu comme tous les ans.

➤ Devant les plaintes grandissantes des riverains, les tirs de feux d'artifice par l'hôtel des Saint-Pères seront désormais limités à une fois par semaine le vendredi ou samedi soir.

Fin de la séance à 21H32

Fait à Montagnole,
Le 4 octobre 2021

Le Maire
Jean-Maurice VENTURINI

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DE MONTAGNOLE" at the top and "SAVOIE" at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the width of the stamp.